



**ARRETE DE FERMETURE TEMPORAIRE  
DES SQUARES, PARCS, JARDINS,  
AIRES DE JEUX ET SKATE PARK  
DE JOINVILLE-LE-PONT  
EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS**

DAJ/POLICE

ARRETE N°65-2020

Le Maire de la Commune de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Considérant que la France a été placée au stade 3 de l'épidémie du Coronavirus samedi 14 mars 2020 signifiant que le virus circule désormais sur tout le territoire ;

Considérant que Monsieur le Président de la République et que Monsieur le Premier Ministre demandent à ce que la population ne se déplace que lorsque c'est indispensable et invitent à éviter au maximum de se rassembler ;

Considérant l'augmentation quotidienne du nombre de personnes infectées et la croissance constante de l'épidémie ;

Considérant qu'il appartient au Maire le soin de prévenir, par des précautions convenables et de faire cesser les maladies épidémiques ou contagieuses, les squares, parcs, jardins, aires de jeux et le skate-park cités ci-dessous seront fermés ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Sont fermés à compter du 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre en raison des risques potentiels pour la sécurité sanitaire de l'ensemble de la population :

- Le Skate Park situé au 3 boulevard des Alliés ;
- Aire de jeux située Quai Gabriel Péri vis-à-vis de la rue Charles Pathé ;
- Aire de jeux située vis-à-vis du 7-9 Place de Verdun ;
- Aire de jeux située à l'angle de l'avenue du Président Wilson et de l'avenue des Familles ;
- Aire de jeux située place Mozart ;
- Aire de jeux de la ZAC des Studios située à l'angle de la rue Marcel Carné et de l'avenue Joyeuse ;
- Espace public situé sur l'Île Fanac ;
- Square Palissy/Bir-Hakeim sis 8 Square Palissy ;
- Parc du Parangon, délimité par le boulevard du maréchal Leclerc, la rue Robard et la rue de Paris.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera affiché et télétransmis au contrôle de légalité. Une copie sera transmise à la police municipale.

Fait à Joinville-le-Pont, le 16 mars 2020

**Olivier Dosne**



~~Maire de Joinville-le-Pont  
Conseiller régional d'Ile-de-France~~

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis le : **16 MARS 2020**

Affiché le : **17 MARS 2020**

Fait à Joinville-le-Pont, le

**18 MARS 2020**

